



Débat d'Orientations Budgétaires

Conseil municipal du 6 mars 2017

Communes déléguées : Albens – Cessens – Epersy – Mognard – St-Germain la Chambotte – St-Girod

Un débat obligatoire

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport portant sur :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Sommaire

Partie 1 : **Contexte général - Contexte local**

⇒ Contexte général :

- Les incidences de la loi de finances 2017
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Autres

⇒ Contexte Local :

- Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences

Partie 2 : **Budget de fonctionnement - Dépenses et recettes**

⇒ Recette de fonctionnement : la fiscalité directe

⇒ Dépenses de fonctionnement : quelques objectifs

Partie 3 : **Les résultats d'exécution du budget 2016**

Partie 4 : **Budget d'investissement**

⇒ Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

⇒ La dette

⇒ Quelques objectifs

Conclusion : **Les grands orientations...**



Partie 1 : Contexte général – Contexte local



Contexte général :

Incidences de loi de finances 2017

Au niveau national : Depuis 2014, les collectivités territoriales ont été associées à **l'effort de redressement des finances publiques** dans le cadre de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement dont elles bénéficient. La DGF s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros, contre 33,221 milliards en 2016.

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), prévue initialement pour le 1^{er} janvier 2017, est bien reportée.

Au niveau communal : Pour rappel cet effort cumulé portant sur le redressement des finances publique sur les 6 communes s'élevait en 2015 à **105.361 €**.



Contexte général :

DGF

La création d'Entrelacs permet de conserver la dotation communale au niveau 2015 majorée de 5%, sans prendre part au redressement des finances publiques, pendant 3 ans.

La prévision de DGF 2017 s'établira à environ 740 142 €

	DGF 2015 6 Communes	Réalisé 2016	Prévision 2017	Prévision 2018	<i>Prévision 2019</i>
DGF Entrelacs = 2015 + 5%	705 510 €	740 412 €	740 412 €	740 412 €	<i>740 412 €</i>
DGF si pas CN	705 150 €	599 793 €	494 432 €	494 432 €	<i>494 432 €</i>
Différence		140 619 €	245 980 €	245 980 €	<i>245 980 €</i>



Contexte général : FPIC

Au niveau national :

Le montant FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est maintenu à 1 milliard d'euros en 2017 comme en 2016.

Pour rappel la progression du prélèvement :

- 150 M€ en 2012
- 360 M€ en 2013
- 570 M€ en 2014
- 780 M€ en 2015
- 1000 M€ en 2016



Contexte général : FPIC

Au niveau communal :

L'estimation du FPIC pour Entrelacs est difficile à établir pour 2017 car son périmètre évolue, il est calculé au niveau de la nouvelle CA Grand Lac (28 communes) au lieu du périmètre de la CCCA (3 communes) :

FPIC	6 communes 2014	6 communes 2015	Entrelacs réalisé 2016	Entrelacs prévision 2017
	61 146 €	88 576 €	128 333 €	125 000 €



Contexte général : FCTVA

Rappel : l'année 2016 a été exceptionnelle pour Entrelacs car le budget cumulait :

- du FCTVA issu des investissements année N-1
- du FCTVA issu des investissements et fonctionnement de l'année en cours.

Depuis 2016, pour les communes nouvelles, les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie sont éligibles au FCTVA.

En 2017, Entrelacs percevra le FCTVA en année N, la recette sera donc liée directement au montant de l'investissement et fonctionnement réalisé l'année en cours.

Il reste à percevoir le FCTVA de l'investissement 2015 des communes de Cessens Epersy et Saint-Germain-La-Chambotte pour un montant d'environ 67 000 €.

Contexte général :

Autres

- La prévision d'inflation de loi de finances 2017 s'établit à 0,8%.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : L'article 99 LFI fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux.
- Les taux d'intérêt pour les financements des investissements des collectivités sont actuellement relativement bas dans le contexte économique actuel. Pour autant ces derniers dépendent de nombreux facteurs dont la lisibilité est délicate.
- Augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : L'article 138 LFI fixe les montants des dotations de péréquation. Il prévoit que la DSR augmentera en 2017 de 180 millions d'euros.



Contexte local :

Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences

Au 1^{er} janvier 2017, la CCCA a fusionné avec la CALB et la CC de Chautagne pour former la CA **Grand Lac**.

⇒ **Des compétences ont été transférées à Grand Lac**

- Développement économique,
- Collecte et traitement des OM,
- Gestion des MSAP (maison de service au public)

⇒ **Des compétences ont été « dé-transférées » à Entrelacs**

- Compétences sociales : petite enfance (les multi-accueils, RAM, LEAP), enfance-jeunesse
- Bibliothèque
- Services techniques aux communes



Contexte Local :

Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences

Ces modifications du périmètre de l'intercommunalité et des compétences exercées respectivement, entraînent forcément des évolutions en matière de :

- **Ressources** : impact sur la fiscalité, sur les attributions de compensations, et sur la recette ou redevance des services
- **Dépenses** : impact sur les chapitres de fonctionnement



Partie 2 :

Budget de fonctionnement - Dépenses et recettes

Recette de fonctionnement : Fiscalité directe

Les effets sur la fiscalité directe de l'intégration d'Entrelacs dans Grand Lac :

Taxes	Bases	Taux Entrelacs et CCCA 2016				Taux Entrelacs et Grand Lac 2017			Différence contribuable
		Taux Moyens Entrelacs	Dont part dép.	Taux CCCA	Taux Contribuable	Taux Entrelacs	Taux Grand Lac (Ex CALB)	Taux Contribuable	
TH	7 963 712 €	14,17%	4,57%	3,65%	17,82%	9,60%	5,48%	15,08%	-2,74%
TFB	6 362 765 €	22,75%		5,22%	27,97%	25,36%	0,00%	25,36%	-2,61%
TFNB	103 267 €	46,77%		12,17%	58,94%	46,77%	3,36%	50,13%	-8,81%

Accord Financier Grand Lac :

- Application des taux CALB
- Sur le TFB, Entrelacs augmente ses taux de la moitié de celui de la CCCA
- Comme attribution compensatrice, Grand Lac reverse la part départementale de la TH diminuée de la recette supplémentaire TFB d'Entrelacs

Part départementale TH	363 942 €
Recette suppl. TFB	166 068 €
Versement AC Grand Lac	197 873 €

Recette de fonctionnement : Fiscalité directe

Recettes Fiscales Entrelacs

	2016	2016 avec taux 2017
TH	1 128 458 €	764 516 €
TFB	1 447 529 €	1 613 597 €
TFNB	48 298 €	48 298 €
AC	0 €	197 873 €
Total	2 624 285 €	2 624 285 €

Bases 2017 estimées : +0,4%
revalorisation et 1% croissance territoire

Taxes	Bases	Recettes 2017
TH	8 075 204 €	775 220 €
TFB	6 451 844 €	1 636 188 €
TFNB	104 713 €	48 974 €
AC	0 €	197 873 €
Total		2 658 255 €

Différence 2017 et 2016	33 970 €
--------------------------------	-----------------

Le produit de la fiscalité pour Entrelacs est maintenu par la majoration du taux de TFB et l'AC de 197 873 € qui représente 7,5% de cette ressource. Cette part sera donc figée dans le temps. De façon plus générale la part croissante (+ 25 %) des AC dans les ressources fiscales, apporte une rigidité au niveau des ressources de la collectivité.



Recettes de Fonctionnement : TADE

Le produit de la Taxe Additionnelle au Droits d'Enregistrement (TADE) sera calculé pour le versement en 2017 sur les encaissements 2016 qui ne sont pas encore connus à ce jour.

Le Conseil Départemental précise que pour le versement 2017, la Commune nouvelle d'Entrelacs sera encore considérée comme une commune défavorisée (dernière année).

La prudence reste nécessaire quant à l'estimation de ce produit qui peut être affecté par des variations importantes.

TADE	6 communes 2015	Entrelacs réalisé 2016	Entrelacs prévision 2017
	204 700 €	457 165 €	190 000 €

L'année 2016 a été exceptionnelle car Entrelacs a encaissé l'année 2015 (239 K€) et perçu le produit mensuel de la TADE 2016.



Recettes de Fonctionnement : TCFE

Le SDES a instauré pour les communes de moins de 1000 habitants une Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité au taux de 4%. Cela représentait en 2015 pour les 5 communes environ 20 000 € / an.

En tant que Commune de plus de 2000 habitants, Entrelacs pouvait opter pour l'instauration de cette taxe, mais elle n'en a pas fait le choix, préférant limiter la pression fiscale sur ses contribuables.

Budget Fonctionnement

Quelques Objectifs 1/2

Charges de personnel :

La part des charges de personnel représente 53.29 % des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise de l'évolution de ce chapitre est essentielle :

- Pas de création de postes
- Une réflexion sur les niveaux de remplacements devra avoir lieu : faut-il remplacer heure pour heure une absence qui est supportée dans la majorité des cas à 100% par la collectivité, cas des arrêts de moins de 15 jours pour les CNRACL, le recours aux emplois saisonniers...
- Une réflexion sur les remplacements de départ à la retraite



Budget Fonctionnement

Quelques Objectifs 2/2

Charges à caractère général:

La part de ces charges représente 28 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le passage en Commune Nouvelle doit permettre de faire des économies (achats groupés, renégociation des contrats d'assurance, de maintenance, etc ...)

- Mutualisation à poursuivre

Recette et redevance des services :

Une réflexion peut être menée sur la tarification des services qui représente près de 15 % des recettes réelles de fonctionnement (certains tarifs tels que ceux des services de petite enfance sont fixés par la CAF, mais la question peut-être posée sur les autres services...)



Partie 3 :

Les résultats d'exécution du budget 2016

Le résultat d'exécution du budget 2016

EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2016				
		DEPENSES	RECETTES	Solde
REALISATIONS DE L'EXERCICE Mandats et titres	Fonctionnement	4 086 488,50	6 735 490,55	2 649 002,05
	Investissement	5 404 307,77	3 528 410,59	-1 875 897,18
	RESULTAT DE L'EXERCICE			773 104,87
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Fonctionnement (002)			0,00
	Investissement (001)		2 508 096,82	2 508 096,82
TOTAL DES REALISATIONS		9 490 796,27	12 771 997,96	3 281 201,69
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017	Fonctionnement			
	Investissement	1 273 929,37	198 036,00	-1 075 893,37
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017	1 273 929,37	198 036,00	-1 075 893,37
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	4 086 488,50	6 735 490,55	2 649 002,05
	Investissement	6 678 237,14	6 234 543,41	-443 693,73
	TOTAL CUMULE	10 764 725,64	12 970 033,96	2 205 308,32

Le résultat 2016 permet une affectation au compte 1068 (pour la section d'investissement 2017) d'un montant de **2 205 308,32 €**



Partie 4 :

Budget d'investissement



Budget Investissement :

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

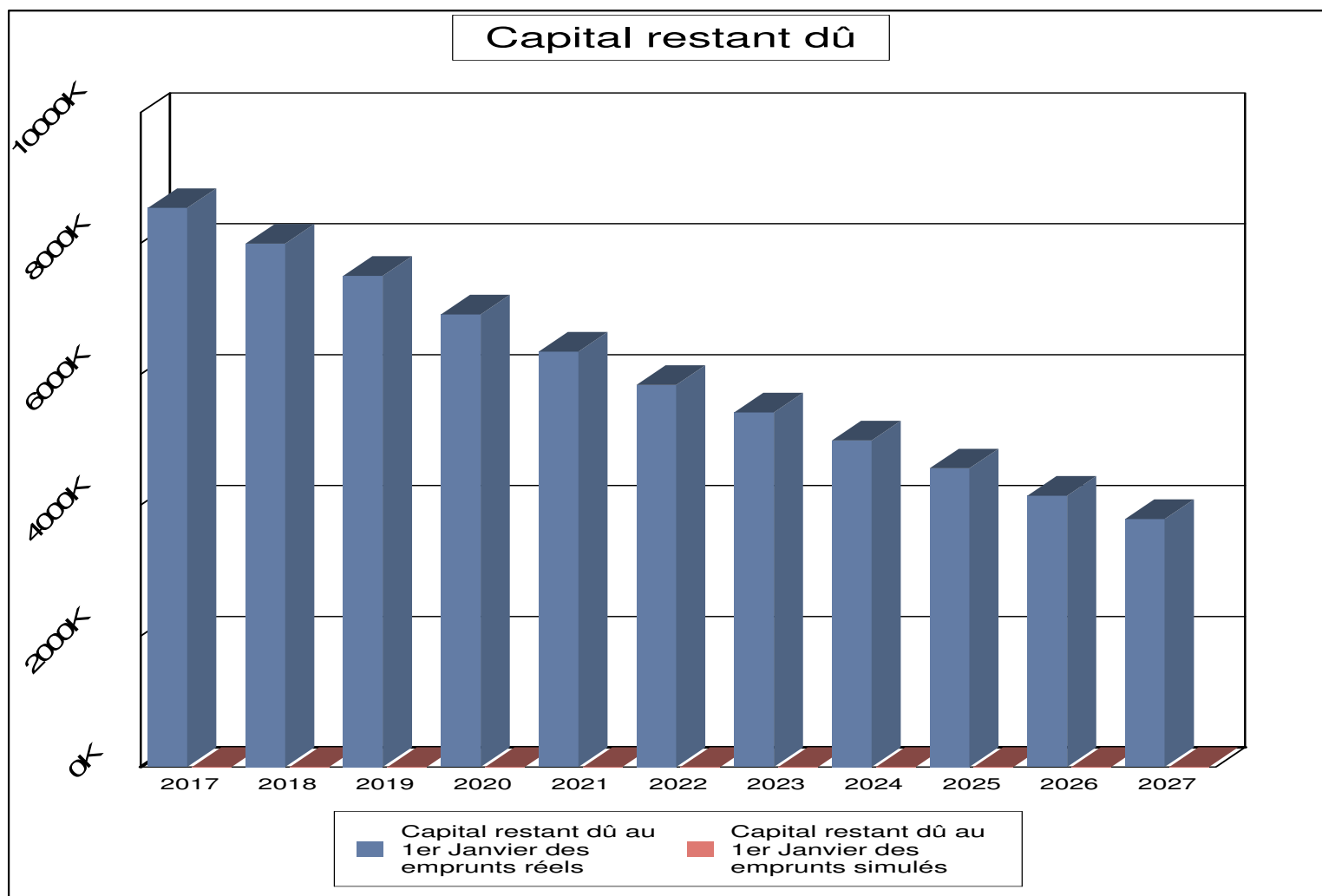
La commission Travaux s'est réunie pour déterminer les travaux prioritaires à programmer en 2017, à partir d'une liste des travaux établie par chaque commune déléguée d'un montant cumulé d'environ 10 000 000 € HT (Voir annexe PPI jointe).

Pour 2017, les principaux travaux :

- Mise aux normes des bâtiments communaux ERP (160 K€ ACP 2016/2020)
- Réhabilitation de l'ancienne fruitière de Cessens (215 K€ ACP 2016/2017)
- Le Vie du Cher à Epersy 122 K€ (ACP 2016/2020)
- Zone d'activité à Saint Germain la Chambotte (134 K€)
- Enrobé voirie (144 K€)
- Toiture du Centre Administratif d'Entrelacs (100K€)
- Aménagement de la Mairie de Saint Girod (180 K€)

ACP = autorisation de programmes / crédits de paiement, est un recours à la programmation pluriannuelle d'investissement

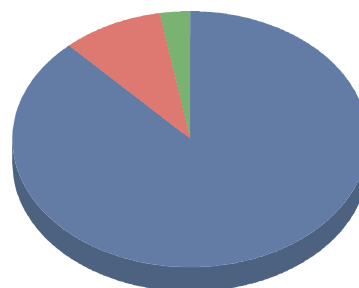
Budget d'investissement : La dette



Budget d'investissement :

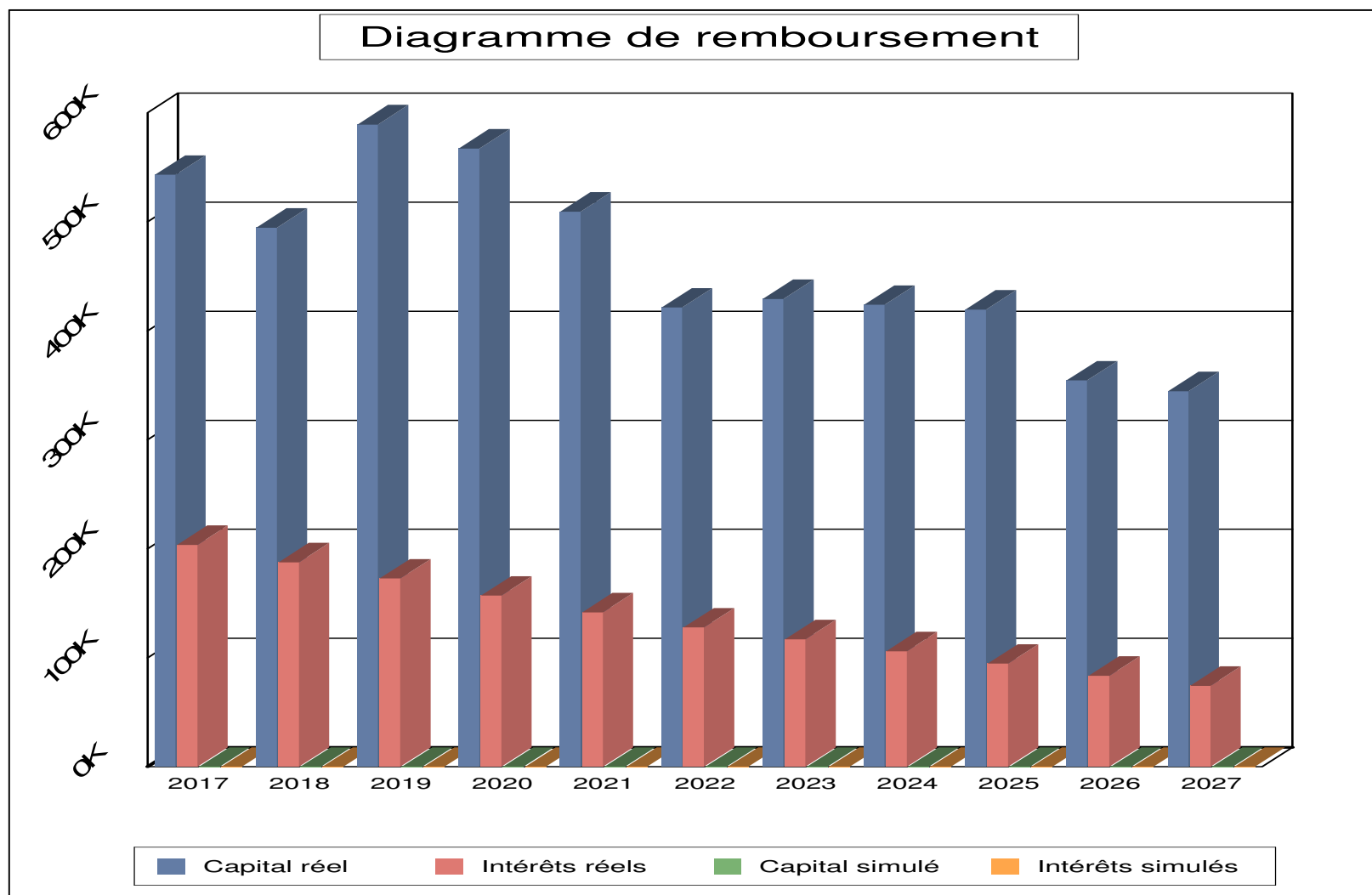
La dette

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	88,2%
■ Révisable	8,9%
■ Variable	2,9%
Total:	100,0%

Budget d'investissement : La dette



Budget d'investissement :

La dette

Ratios d'endettement

		BP 2016
Rigidité des charges structurelles (Frais de personnel + Annuité de la dette / Rec. Réelles de Fonct.)	Doit être < à 60%	46,3%
Marge d'Autofinancement Courante (Rec. Réelles de Fonct. - Dép. Réelles de Fonct. - Rembt en K / Rec. Réelles de Fonct.)	Doit être >= à 0	14,3%
Encours de la dette / Rec. Réelles de Fonct.	Doit être < à 120%	101,3%
Encours de la dette / Epargne brute (hors cession) (en années)	Seuil d'alerte 10/11 ans	4,2



Budget d'investissement : Quelques Objectifs

- Propositions d'investissements par la commission travaux
- En fonction des disponibilités budgétaires
- Pas de recours à l'emprunt sauf sur des opérations financées à terme (ex lotissement avec vente de lots) et dans ce cas, l'emprunt sera de la durée des travaux permettant la vente



Conclusion :

les grandes orientations



DOB 2017

Résumé des orientations 1/2

- La Commune d'Entrelacs ne prévoira pas de recours à de nouveaux emprunts**, excepté des emprunts court terme, pour financer des opérations d'investissement qui généreront des recettes liées à cet investissement

- Jusqu'à la fin du mandat en cours (2020) **pas d'augmentation des taux d'imposition**, par contre les contribuables pourront être amenés à ressentir des effets liés au lissage des taux sur une période qui a été fixée à 12 ans

DOB 2017

Résumé des orientations 2/2

- ❑ **Charges de personnel** : la maîtrise de l'évolution de ce chapitre est essentielle :
 - Pas de création de postes
 - Une réflexion sur les niveaux de remplacements en cas d'absence
 - Une réflexion sur les remplacements de départ à la retraite

- ❑ **Charges à caractère général** : La Commune Nouvelle doit permettre de faire des économies (achats groupés, renégociation des contrats de maintenance, etc ...)
 - Mutualisation à poursuivre sur 2017, en fonction des priorités et échéancier fixés par la commission de la commande publique.

- ❑ Une réflexion éventuellement, à mettre en place sur les **principes de tarification** pour le services d'Entrelacs.